



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120411-20512-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.370

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITE 2012 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jean CHORRO

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : TRAVAUX DE PROXIMITE 2012 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU  
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Général des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2012 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- Equipements sportifs autres que les gymnases (piste de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Les démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie,

**Toute opération est limitée à une seule tranche par année quelque soit le type de travaux.**

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Général sont :

- L'environnement et le développement durable
- Le sport et la jeunesse
- La culture
- Le foncier et l'habitat social
- L'accueil de la petite enfance

Sont exclues du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières
- Les études, les installations d'alarmes anti-intrusion, stores et systèmes de vidéosurveillance.

Le taux de subvention est de 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet, étant précisé qu'en cas d'obtention de participation d'autres financeurs, la part communale ne saurait être inférieure à 20 % du montant hors taxe.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Le Conseil Général a plafonné cette année le nombre de dossiers pouvant être présentés à 10 opérations.

Est soumise à votre approbation la liste ci-après, de 10 opérations, dont certaines avaient été proposées précédemment, mais n'avaient pas été retenues.

**Sont proposées les opérations suivantes :**

### **DIRECTION BATIMENTS ET GRANDS TRAVAUX**

<b>1 - Planet Jeunes à Luynes : rénovation des espaces extérieurs</b>	<b>80 000 €</b>
<b>2 - Ecole Elémentaire Henri WALLON : réfection de la cour d'école</b>	<b>90 000 €</b>
<b>3 - Ecole Maternelle Château Double : réfection de la cour d'école</b>	<b>90 000 €</b>

## DIRECTION ESPACES VERTS

- |  |                 |
|--|-----------------|
| <b>1 - Réhabilitation et agrandissement de l'aire de jeux pour enfants au Pavillon Vendôme</b> | <b>75 000 €</b> |
| <b>2 - Réhabilitation de la serre hollandaise du parc St-Mitre</b>                             | <b>75 000 €</b> |

## DIRECTION DES SPORTS

- |  |                 |
|--|-----------------|
| <b>1 - Aménagement de tribunes et amélioration de l'éclairage à la Halle Carcassonne</b>                             | <b>75 000 €</b> |
| <b>2 - Aménagement d'un terrain de grands jeux au stade de Puyricard</b>   | <b>75 000 €</b> |
| <b>3 - Aménagement d'un boulo-drome à Luynes à l'espace Ughetti</b>  | <b>60 000 €</b> |
| <b>4 - Aménagement d'un terrain multisports au stade des Milles</b>  | <b>75 000 €</b> |
| <b>5 - Amélioration de l'éclairage du terrain d'honneur et de la piste d'athlétisme du stade Georges CARCASSONNE</b> | <b>75 000 €</b> |

Le montant global de ces opérations est de : **770 000 € HT.**

Les dossiers complets devront être transmis au Conseil Général avant le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Général de 80 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil général et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2012.370 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2012 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES  
DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**